

DIES ACADEMICUS 2014
Vivre ensemble

Samedi 1^{er} novembre 2014
Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Dossier de presse

DOSSIER DE PRESSE

Allocution de Mme Martine Rahier

Rectrice de l'Université de Neuchâtel

Allocution de Mme Maude Risse

Master 2014 en sciences sociales

Allocution de M. Antoine Grandjean

Président du Conseil de l'Université

Allocution de Mme Monika Maire-Hefti

Conseillère d'Etat

Cheffe du Département de l'éducation et de la famille

Allocution de M. Mauro Dell'Ambrogio

Secrétaire d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

Collation des doctorats *honoris causa*

Mme Margarethe Rosa Billerbeck, Faculté des lettres et sciences humaines

M. Thomas Björn Zeltner, Faculté de droit

Mme Yuko Harayama, Faculté des sciences économiques

M. Didier Burkhalter, Faculté de droit et Faculté des sciences économiques

Remerciements de M. Didier Burkhalter

<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/actualite/discours.html>

Le programme musical a été confié au Trio Jordan, violoncelle et violon

Allocution de Mme Martine Rahier
Rectrice de l'Université de Neuchâtel

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2014

Vivre ensemble

Samedi 1^{er} novembre 2014

Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Mesdames, Messieurs,

Vivre ensemble, quelle belle idée. Vaste, mais belle idée. Une idée qui enflamme l'esprit : elle nous remémore la lutte entre Harmonie et Eris, l'importance de penser l'unité et la diversité. Elle nous rappelle les travaux sur la terre d'Abraxa décrits par Thomas More. Elle nous rappelle encore l'éternelle tension entre le silence et la parole.

De grandes idées. Mais souvent les grandes idées s'appuient très concrètement sur des outils qui permettent l'échange et le partage. Sur des innovations qui autorisent ce partage.

Innover pour vivre ensemble

Permettez-moi de remonter un peu le temps pour vous parler d'un de ces outils, d'une de ces innovations – qui semble bien triviale – mais qui est pourtant considérée comme une avancée majeure dans l'art du vivre ensemble dans de nombreux pays du globe : la fourchette.

Bien sûr, un tel objet paraît anecdotique ; il semble bien éloigné des importantes préoccupations qui doivent être les nôtres aujourd'hui. Pourtant, en partant notamment de ce petit objet, Norbert Elias, l'un des grands scientifiques du XX^e siècle, va montrer comment il bouleverse nos relations aux autres.

Vous le savez sans doute, la fourchette était une innovation technique connue à Byzance dès le XI^e siècle. Elle était même connue plus tôt dans certains endroits, comme le montre un exemplaire d'époque romaine visible au Laténium. Comme innovation, elle ne s'impose pourtant que très lentement. D'abord à la cour de certains royaumes, ensuite dans d'autres lieux et couches sociales. On continue à innover : aux deux piques en succèdent trois, puis quatre, et elle se courbe pour prendre la forme que nous lui connaissons aujourd'hui.

Rendez-vous compte, Mesdames et Messieurs : la diffusion de la fourchette prend plus de cinq siècles ! Ce petit objet, si banal, ne s'impose que quand change l'esprit humain, ou plutôt quand les relations entre les êtres humains changent et quand elles se pacifient.

Les égards des uns pour les autres s'accroissent, et la fourchette succède à l'épée. Elle s'avère nécessaire quand les êtres humains jugent qu'elle fait partie des bonnes manières et qu'elle symbolise les bonnes relations aux autres ; elle s'impose quand elle devient un outil du vivre ensemble. Dans ce cas comme dans d'autres, l'être humain crée des objets nouveaux, et ces objets nouveaux agissent sur lui. Il faut pour cela passer du monde de la courtoisie du Moyen-Âge à celui de la civilité et de l'humanité de la Renaissance et de l'aube des temps modernes.

« Ce que nous considérons – dit Elias – comme une coutume naturelle parce que nous y sommes habitués et conditionnés depuis notre plus tendre enfance ne fut accepté et acclimaté que lentement et péniblement par la société. Cela ne s'applique pas seulement à des objets en apparence peu importants comme la fourchette, mais aussi à des comportements qui nous semblent aujourd'hui plus significatifs et plus essentiels »¹.

¹ Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy (Pocket), 1973 (1939), p. 100.

Ce changement des règles du jeu se manifeste en effet dans tous les domaines : des arts de la table aux règles de savoir-vivre, que Norbert Elias étudie – au passage – à travers un manuel écrit par Erasme, cet humaniste du XVI^e siècle qui a donné son nom à un magnifique programme contemporain consacré au vivre ensemble.

L'innovation comme facteur et expression du vivre ensemble

Mesdames et Messieurs, que nous montre cet exemple si banal ?

Je crois qu'il nous invite, d'abord, à nous interroger sur l'innovation comme facteur et expression du vivre ensemble. L'innovation est bien plus large que la seule nouveauté technologique. On peut avoir de merveilleux outils, adaptés à des tâches qui facilitent la vie humaine. Ces innovations ne valent pourtant rien si nous n'en voyons pas l'utilité, si elles ne prennent pas sens dans les usages que nous pouvons en avoir.

Cet exemple montre aussi la complexité qu'il y a à saisir l'innovation. C'est là, Mesdames et Messieurs, tout le rôle de l'Université : de l'idée de l'objet à sa réalisation, des aspects sociaux, politiques, économiques, juridiques, qui permettent de comprendre comment naît une idée, comment elle se diffuse, migre d'un point à l'autre du globe, comment elle est retraduite, transformée, adoptée ou abandonnée. L'étude de l'innovation est une perspective, oserais-je dire, écologique dans le plein sens du terme. L'innovation est donc toujours à la fois technique et sociale. Et tant pour l'innovation que pour la comprendre, nous avons besoin d'un ensemble de regards disciplinaires différents : d'un univers complémentaire de points de vue.

Permettre l'innovation – la force du vivre ensemble

Ces regards complémentaires doivent pouvoir coexister. Ils doivent pouvoir vivre ensemble. D'abord au sein de notre Université, ici à Neuchâtel. Toutes les disciplines qui y sont enseignées avec passion ont un impact sur le vivre ensemble et sur son étude. Nous voulons, grâce aux professeurs, aux chercheuses et aux chercheurs de notre institution, que ces disciplines puissent continuer à coexister et à collaborer. Nous voulons aussi que cette collaboration, que cette interdisciplinarité, soit visible, notamment à travers une présence forte de nos domaines-clés : Temps/fréquence et métrologie optique, Migration et mobilité, Ecologie chimique, Interactions sociales, Droit de la santé, Hydrogéologie et géothermie, Sciences cognitives, Systèmes complexes et big data, Droit de la propriété intellectuelle et innovation.

Toutes ces dénominations sont bien plus que de grands mots : ce sont des axes de la recherche et de l'innovation dans notre Université. Des axes qui, dans la mosaïque de l'ensemble des recherches de l'Université de Neuchâtel, montrent les voies de l'excellence et de l'originalité pour penser le monde. Des axes qui, dans le paysage des universités suisses, s'inscrivent en complémentarité des autres institutions d'enseignement et de recherche.

Car la coexistence, Mesdames et Messieurs, se manifeste aussi entre les hautes écoles. Entre universités, qui collaborent et se complètent dans leurs missions de recherche et d'enseignement. Entre types de hautes écoles, les HEU, HES et HEP, qui ont des missions bien spécifiques toutes indispensables pour permettre l'innovation et comprendre ses enjeux.

Les recettes du vivre ensemble

Mesdames et Messieurs, on voit ici l'énormité de la tâche que nous devons mener, jour après jour, pour assurer cet accès à l'Universel de la pensée qui contribue tant au vivre ensemble.

Accès des étudiantes et étudiants, d'abord, en assurant les conditions matérielles et l'excellence scientifique des formations proposées. Accès des enseignantes et enseignants, des chercheuses et des chercheurs, ensuite, en leur offrant les moyens de réfléchir aux innovations humaines. Amélioration des outils, enfin, qui concourent à la qualité de la recherche, de l'enseignement et des services assurée par l'Université. Au cours de l'année écoulée, ce travail a porté ses fruits avec la reconnaissance de la qualité de notre Université par l'organe d'accréditation et d'assurance qualité. Il se poursuit inlassablement pour nous améliorer encore, notamment avec la préparation d'une nouvelle loi sur l'Université.

Assurer cet accès demande le dialogue. Un dialogue qui rassemble tous les membres de notre communauté universitaire, tous les corps de notre Université. Mais ce dialogue est bien plus vaste encore. Il concerne aussi, de manière essentielle, les autorités politiques, la cité, tous nos partenaires nationaux et internationaux.

Partenaires internationaux, Mesdames et Messieurs, parce que l'Université est par essence un lieu ouvert ! Elle s'accommode mal des frontières, comme elle s'accommode mal des frontières de la pensée. « La science seule – nous dit Gaston Bachelard – est habilitée à tracer ses propres frontières. Or pour l'esprit scientifique, *tracer nettement une frontière, c'est déjà la dépasser* »².

Mesdames et Messieurs,

Nous pouvons faire beaucoup, au sein de notre Université, pour favoriser cet accès. Mais nous ne pourrions jamais y arriver seuls. Nous sommes un même ensemble, un ensemble où le soutien de nos autorités politiques et un dialogue en bonne intelligence demeurent plus que jamais indispensables. Un ensemble pour lequel l'identification à notre *Alma Mater* des hommes et des femmes qui contribuent à l'essor de ce canton est tout aussi nécessaire.

Mesdames et Messieurs,

Pris dans notre quotidien, nous oublions parfois les recettes simples du vivre ensemble. Nous oublions d'observer ces minuscules indices de l'inventivité humaine et qui contribuent tant à l'harmonie. J'aime à croire, Mesdames et Messieurs, que si le quotidien vous en laisse le temps, lors du partage d'un repas, vous aurez à l'esprit que les petites innovations changent parfois le monde et notre manière de l'habiter. Et que vous songerez aux missions de notre Université qui contribue, à son niveau et avec d'autres, à *concevoir* – dans les deux sens du terme – l'innovation et ses usages pour vivre ensemble.

² Gaston Bachelard, *Etudes*, Paris, Vrin, 2002, p. 71.

Allocution de Mme Maude Risse
Master 2014 en sciences sociales

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2014

Vivre ensemble

Samedi 1^{er} novembre 2014

Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui pour représenter les étudiants de l'Université de Neuchâtel et je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de cette journée.

Vivre ensemble ? J'aimerais commencer par une question que m'inspirent ces termes, et qui est, je l'avoue, également une boutade. Le rôle de l'université est-il de refléter la société ou, au contraire, de lui servir de guide ?

J'ai conscience que cette question est peut-être ad hoc. Beaucoup répondront : bien sûr que l'université doit être à la pointe de la société ! Et ils ont raison, évidemment. C'est l'essence même d'une haute école, en tant qu'institution de recherche et de formation.

Alors pourquoi cette question ? Parce qu'il ne s'agit pas de mettre en doute le fait que l'université est une institution d'excellence qui assure la circulation des connaissances et, surtout, explore de nouvelles voies.

Il s'agit de savoir qui est l'université. Autrement dit, qui sont les personnes qui la composent, et quelle place ont-elles ? Nous parlons du personnel administratif, de l'intendance, du corps intermédiaire, des professeurs et des étudiants. Prenons ces derniers, les étudiants, qui sont-ils ? Difficile de répondre en deux mots, non ? Ils sont si divers. Vraiment ?

Une des choses qui m'a frappée lorsque je suis arrivée à l'université était le caractère relativement homogène des étudiants, du moins du point de vue des origines sociales. Je ne vous apprends rien, bien souvent les parents des étudiants sont eux-mêmes titulaires d'un diplôme de degré tertiaire. Et alors, diront certains, quel est le problème ? Notre système de formation professionnelle est excellent, pourquoi vouloir à tout prix faire des études ? Je suis tout à fait d'accord avec eux. Le problème, si l'on veut parler ainsi, ce n'est pas que certains choisissent ou non d'étudier, mais les conditions dans lesquelles se fait ce choix.

Entrer dans les détails nous emmènerait beaucoup trop loin pour aujourd'hui. C'est pourquoi je vais me concentrer sur un point qui peut contribuer à modifier les choses : l'image de l'université.

Par son image, elle prend place dans la vie des gens. Elle communique sur ce qu'elle fait, comment et pour qui. Ses actions sont porteuses de messages. Et c'est précisément la raison pour laquelle je suis particulièrement attachée à l'Université de Neuchâtel. En venant à Neuchâtel, j'ai découvert une université ouverte sur le monde. Par ses échanges avec les autres hautes écoles bien sûr, mais surtout par son intégration dans la société.

Et c'est là que j'en reviens à la place des étudiants. Contrairement à ce que leur nom semble indiquer, ils ne peuvent pas se contenter d'étudier. Ils se doivent également de contribuer à la vie de la cité. De tels étudiants, j'en ai rencontrés beaucoup ici. Et plus important encore, l'Université de Neuchâtel leur donne une place essentielle en soutenant leurs initiatives. Etudier à Neuchâtel, ce n'est pas simplement se préparer à être là pour les autres, mais bien à être là avec eux. Et c'est cela aussi, vivre ensemble.

Allocution de M. Antoine Grandjean
Président du Conseil de l'Université

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2014

Vivre ensemble

Samedi 1^{er} novembre 2014

Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Monsieur le Président de la Confédération,

Madame la Conseillère d'Etat,

Madame la rectrice,

Mesdames et Messieurs les invités,

C'est avec émotion et, pourquoi ne pas l'avouer, avec une certaine appréhension que je m'exprime devant vous aujourd'hui. Retrouver l'Université de Neuchâtel, en qualité de Président du Conseil, c'est avant tout me remémorer les années de fac, vécues dans l'insouciance, même si celles-ci sont décisives dans la structuration de l'esprit. C'est également me souvenir que c'est sur les bancs de notre université, et plus particulièrement au cours de droit international public de feu le professeur Monnier, que j'ai rencontré celle qui deviendra ma femme et qui m'accompagne et me soutient depuis plus de 30 ans.

Cependant, me retrouver devant vous, c'est aussi l'appréhension de m'exprimer devant les esprits les plus curieux et les plus aiguisés de la République. D'ailleurs chaque séance du Conseil, chaque Dies me replongent dans l'atmosphère des examens passés, avec sa cohorte de souvenirs parfois agréables, mais pas toujours...

Finalement, être ici aujourd'hui, c'est une fierté : la fierté de placer enfin la société des étudiants de Zofingue à la place qui doit être la sienne... mais, plus sérieusement, la fierté de succéder à un homme de la qualité de Dick Marti.

Je profite de cette occasion pour exprimer publiquement ma reconnaissance au Conseil d'Etat pour la confiance qu'il a placée en moi, en m'attribuant la responsabilité de présider le Conseil de notre université. La charge est passionnante et, pour tout dire, même fascinante.

En effet, c'est pour moi un honneur que de présider le Conseil de notre université, celui de se mettre au service d'un bijou essentiel à l'avenir du canton. Si je dis « essentiel », l'expression n'est pas exagérée : je ne connais pas d'institution qui, en matière d'image promotionnelle et de rayonnement intellectuel, apporte autant au canton de Neuchâtel que ne le fait son université. Je ne connais pas d'autre établissement qui pourvoit le tissu économique régional d'autant de compétences scientifiques. Enfin, je ne connais pas d'autre institution qui attire deux fois plus d'argent qu'elle n'en coûte à l'Etat.

Les députés au Grand Conseil l'ont d'ailleurs bien compris en votant il y a quelques semaines, à l'unanimité, le mandat d'objectifs 2014-2017 et son enveloppe financière. Bien sûr, je n'oublie pas que la reconnaissance la plus révélatrice de la qualité du travail fourni par notre université se mesure à son attractivité pour les étudiants, toujours plus nombreux, ainsi qu'à l'importance des programmes de recherche qui trouvent un financement. Vous l'aurez compris, la consolidation de nos effectifs et l'attribution par la Confédération, voici une année, d'un nouveau pôle de recherche national d'une ampleur rarement atteinte en sciences humaines sont le reflet de la confiance qu'inspire l'Université de Neuchâtel dans le monde académique.

Toutefois, aussi étonnant que cela puisse paraître, notre université n'est pas perçue si favorablement par tous. Après ma nomination, combien de relations m'ont souhaité "bonne chance", avec ce petit éclair narquois dans le regard qui en dit long sur le peu d'estime qu'ils

portent à l'université. De fait, je constate que parmi les "unisceptiques", d'aucuns se focalisent sur les affaires de personnes, qui sont certes malheureuses, mais surtout si peu révélatrices de la qualité du travail accompli dans nos facultés. Face aux critiques, qui polluent l'image de l'institution, notre université doit renforcer sa culture d'entreprise en matière d'éthique, ainsi que ses procédures internes lorsque des difficultés relationnelles se présentent. Et c'est bien en ce sens que nous travaillons, en témoigne l'adoption récente d'un règlement sur l'intégrité scientifique, et prochainement d'un règlement concernant le traitement des conflits.

Malgré toutes les démonstrations qui prouvent à l'envi que nos diplômés s'intègrent vite et bien dans le marché du travail, d'autres « unisceptiques » se bornent à percevoir l'université, au mieux comme une usine à chômeurs, au pire comme une équipe de chercheurs qui s'investissent passionnément dans l'inutile. Or, si tant est que l'utilité puisse être un critère pertinent pour évaluer l'activité universitaire, ces « unisceptiques » courent le risque de passer à côté de ce qui sera utile demain ; le parachute esquissé par De Vinci ne devait pas être très « utile » à la fin du XV^e siècle. De plus, ces « unisceptiques » restreignent la notion d'utilité à leurs perspectives propres. Pourtant un arbre nouveau peut paraître inutile au scieur, tandis qu'il inspire le peintre. C'est pour cela que la liberté académique a tout son sens.

Cependant, cette remise en cause fondamentale de l'université n'est pas la preuve d'un manque d'intelligence ou pire d'un manque de goût, elle est la conséquence d'un certain pessimisme politique qui ronge notre canton. Ce pessimisme remet au goût du jour des discours ultra conservateurs, célébrant le repli sur soi. Ce sont ces discours qui nous exhortent à nous concentrer sur la formation dans les métiers traditionnels du tissu industriel local, comme si la crise de l'horlogerie des années 70 n'avait servi à rien.

Qui plus est, l'université n'est pas une école où on apprend un métier. L'université apporte une formation, une structure intellectuelle, une personnalité, une méthode de travail. En dehors de la recherche, la mission de l'université est de transmettre un savoir et des compétences, mais aussi d'aiguiser la curiosité intellectuelle, de doper le courage d'affirmer ses opinions et, finalement, de susciter le goût de l'engagement contre l'indifférence. Qui osera prétendre qu'une société comme la nôtre n'a pas besoin de ce bijou et des fleurs qu'il produit ? Qui osera prétendre qu'il vaudrait mieux payer pour expatrier nos meilleures ressources humaines ? Nous avons donc tous une mission de communication à relever pour convaincre nos "unisceptiques".

Mais, au-delà de la défense de la cause de l'université, nous avons le devoir de combattre ce pessimisme malsain. Je crois, comme Jacques Attali, en une politique "positive" qui donne la priorité aux générations à venir et vise donc le long terme en privilégiant la formation, la diminution de la dette et l'écologie. Cette nouvelle orientation implique le passage de l'individualisme, ou du collectivisme c'est selon, à l'altruisme. Cette vision s'oppose à la dictature du court terme et du prochain budget, qui rabote un peu partout pour prétendument "répartir l'effort", mais qui évite surtout de prendre les décisions nécessaires.

Dans ce contexte, "vivre ensemble", le thème de cette journée, prend un relief particulier. Vivre ensemble à mes yeux, ce n'est pas seulement vivre le moment présent ensemble, mais c'est avant tout trouver aujourd'hui l'alchimie pour que les énergies se combinent positivement et soient les ressources de notre avenir.

L'université est l'école de la diversité, cette école où on apprend qu'il est peut-être facile de vivre chacun pour soi, mais tellement plus exaltant de vivre ensemble. Nos enseignants, nos assistants et nos étudiants, qui proviennent souvent d'horizons très différents, sont le meilleur exemple pour démontrer qu'il est non seulement possible de vivre ensemble mais que c'est même bénéfique. L'expérience de la vie académique reste un atout important pour lutter contre l'exclusion, qu'elle soit ethnique, sociale ou linguistique.

Concrètement, la problématique du vivre ensemble a mobilisé en 2014 et mobilisera encore en 2015 une bonne partie des ressources du Conseil de l'Université, qui est engagé dans la révision totale de la loi sur l'université. En effet, c'est bien du vivre ensemble dont il s'agit lorsque nous dessinons les relations entre les autorités politiques et l'université, ainsi que la future gouvernance de notre institution. Dans ce contexte, nous défendons une autonomie accrue de l'université vis-à-vis du monde politique pour gagner en souplesse et en réactivité dans l'environnement concurrentiel que nous connaissons. Nous sommes petits, certes, nous devons donc être d'autant plus mobiles.

Toutefois, cette autonomie ne peut se concevoir sans une surveillance renforcée qui sera assumée d'abord par un Conseil indépendant constitué de représentants de la société civile et, ensuite, par les autorités politiques exécutives et législatives. Cette autonomie accrue nécessite aussi un financement suffisant et prévisible, ainsi que le renforcement du pouvoir central et donc du rôle du rectorat. Cette centralisation sera en partie contrebalancée par la création d'un organe représentant l'ensemble de la communauté universitaire, qui bénéficiera de réelles compétences décisionnelles en matière d'organisation interne.

Cet équilibre sera donc subtil et de nature à libérer les énergies et les talents, tout en assurant la concordance indispensable à la réussite de la stratégie de notre université. De toute façon, nous n'avons pas le choix, car comme l'a dit Martin Luther King dans un discours de mars 1968, que l'on peut appliquer à l'échelle de n'importe quelle organisation humaine: "Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble, comme des idiots".

Maintenant, sans vouloir faire injure aux autres éminentes personnalités à qui nous décernons aujourd'hui un titre de docteur *honoris causa*, permettez-moi en conclusion, et au nom de l'amitié qui nous lie, d'exprimer ici ma joie de voir Didier Burkhalter, avec qui j'ai usé pendant 5 ans les bancs du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, être récompensé pour le rayonnement qu'il apporte à notre université.

Personne ne peut porter plus haut que toi, Didier, la flamme du "vivre ensemble". Pour t'avoir vu réussir à faire cohabiter les fortes têtes du Conseil communal, et je sais de quoi je parle, je ne doute pas un instant que tu sois en mesure de trouver une voie de paix entre Vladimir Poutine et Petro Porochenko, ou entre Benyamin Netanyahou et Mahmoud Abbas. Ton sens de la dynamique de groupe, ta capacité à rassembler dans les moments de crise, et enfin ta créativité permettent de fédérer les énergies. Tant de qualités qui font que s'il y a un homme susceptible de faire avancer le « vivre ensemble » sur cette planète, c'est bien toi.

Ton abnégation au service de ta Ville, de ton canton et de ton pays est un exemple pour nous tous. Merci de nous faire l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui et de nous montrer ton attachement à notre université.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution de Mme Monika Maire-Hefti

Conseillère d'Etat

Cheffe du Département de l'éducation et de la famille

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2014

Vivre ensemble

Samedi 1^{er} novembre 2014

Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Monsieur le président de la Confédération,

Monsieur le secrétaire d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation,

Monsieur le président du Conseil de l'Université,

Madame la rectrice,

Madame la vice-rectrice

Messieurs les vice-recteurs,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités fédérales, cantonales et communales,

Mesdames et Messieurs les membres de la communauté universitaire,

Mesdames et Messieurs les docteurs *honoris causa*,

Mesdames, Messieurs,

"Vivre ensemble"...

Vous me permettrez de commencer en allant à l'encontre du thème choisi par l'Université pour le DIES 2014.

De commencer par une note à la fois triste et reconnaissante.

"Vivre ensemble", c'est, parfois, aussi, devoir se préparer à une séparation.

C'est ce que l'Université de Neuchâtel vient de faire, avec la rentrée universitaire 2014.

Pour la dernière fois depuis 1873, l'année académique a commencé dans une université dotée de toutes ses 'facultés'.

En effet, la rentrée 2015 se fera sans la Faculté de théologie, qui aura été fermée.

Il y a une dizaine d'années, au vu de la faiblesse des effectifs, les universités de Lausanne, Genève et Neuchâtel se sont associées pour organiser la formation en théologie à l'échelle romande.

Cette mise en réseau n'a pas suffi. Durant l'année académique 2013-2014, le nombre d'étudiantes et d'étudiants fréquentant le site de Neuchâtel n'était que de 15.

Dès la rentrée 2015, les formations et la recherche en théologie seront donc concentrées à Lausanne et Genève.

Bien sûr, une université peut vivre et se développer sans disposer de toutes les facultés.

Ce n'est pas parce qu'elle ne dispose plus de faculté de théologie, - ce n'est pas parce qu'elle ne dispose pas d'une faculté de médecine entière - que notre Université n'est pas à même d'affronter l'environnement créé par les lois fédérales sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et sur la recherche et de l'innovation (LERI).

Il en va de même du terme "UNIVERSITÉ". On comprend souvent ce mot comme désignant une institution qui couvre l'intégralité, l'**universalité** des disciplines académiques.

C'est faux – et l'Université dispose de suffisamment de latinistes, qui savent mieux que moi que le terme "UNIVERSITÉ" désigne en réalité un groupe de maîtres, une corporation, une association.

Il n'empêche...

Fermer une faculté universitaire n'est pas anodin; et la Faculté de théologie a une aura toute particulière en terre neuchâteloise.

Pour beaucoup, l'Eglise réformée est une composante importante de l'identité cantonale.

C'est certainement pour cette raison que la commission parlementaire qui a accepté la fermeture de la Faculté de théologie a assorti son accord de réserves – je cite:

"même si c'est, pour certains commissaires, avec un certain regret, la commission propose au Grand Conseil (...) d'accepter ce projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat. Le rapporteur espère toutefois que ses ancêtres huguenots le lui pardonneront."

Au pays de Farel et d'Ostervald, devoir fermer la Faculté de théologie est douloureux.

Cette faculté a vu œuvrer des professeurs et des chercheurs qui ont fait rayonner notre canton.

Le Conseil d'Etat sait que notre canton doit une partie de son renom aux professeurs qui ont fait, durant 150 ans, la Faculté de théologie.

Ces hommes et ces femmes, même s'il y en a peu eu...ont droit à notre reconnaissance, et j'invite l'Université à réfléchir à un moyen, simple et digne, de perpétuer la mémoire de la faculté qu'elle va perdre.

Mesdames, Messieurs,

La tradition voudrait que le Dies soit pour le Conseil d'Etat l'occasion de dire son soutien à l'Université.

Vous me permettrez de déroger à cette tradition, non sans rappeler que le Grand Conseil a voté à l'unanimité à fin août le Mandat d'objectifs 2014-2017, ce qui peut être interprété comme un signe de l'importance que les députés accordent à l'université!

Je me permets de déroger à cette tradition de parce que j'entends donner ici le point de vue du Conseil d'Etat sur une question un peu différente.

Je veux parler du lien qui doit, à notre sens, exister entre l'Etat et l'Université.

Depuis un peu plus d'un siècle, l'Etat et l'Université **vivent ensemble**.

Jusque dans les années 90, c'était un mariage sous le régime de la communauté de biens. Un mariage similaire à l'ancien droit de la famille – ce droit, pas si ancien, où la femme n'était pas l'égale de l'homme.

L'une des parties – l'Université – était sous tutelle. L'Université était un service de l'Etat.

Les interventions du parlement et du gouvernement allaient jusqu'au choix de créer ou de supprimer un enseignement.

Jusqu'au Grand Conseil, on demandait des comptes sur le choix de tel professeur, voire sur le contenu des cours.

Les lois de 96 et 2002 ont changé la situation. Elles ont accordé à l'Université une certaine autonomie.

Mais - et je vous le disais lors du dies 2013 - l'autonomie prévue par ces lois est une autonomie incomplète et insuffisante.

On s'est arrêté à mi-chemin, avec un système cumulant les inconvénients d'une vraie autonomie et d'une tutelle étroite du pouvoir politique.

C'en est au point que l'on pourrait se demander si un maintien dans le giron de l'Etat n'aurait pas été préférable à cette demi-solution.

Mesdames, Messieurs,

Comme je vous l'annonçais l'année passée, le Conseil d'Etat a choisi d'aller au bout de la démarche d'autonomisation de l'Université.

Le "**vivre ensemble**" va changer de nature. Ce ne sera plus le mariage de type 'ancien droit de la famille'; ce sera plutôt un partenariat enregistré...

Les travaux sont maintenant bien avancés. Ils vont dans le sens d'une autonomie plus grande, plus réelle, accordée à l'Université.

Mais il faut être très clair sur la signification du terme d'"autonomie".

Le terme désigne la liberté d'action dont bénéficie une institution qui assume une mission d'intérêt public.

Cette définition a deux conséquences, au moins.

En premier lieu, autonomiser ne signifie pas 'privatiser'.

Nous ne sommes pas aux Etats-Unis. En Suisse, les universités ne seront jamais des entreprises privées qui font leurs pertes et profits sans apports financiers des collectivités publiques.

En second lieu, autonomiser ne signifie pas que le contrôle direct exercé par le pouvoir politique va disparaître sans être remplacé.

L'autonomie, ce n'est pas l'absence de règles ni de pouvoir.

L'autonomie ce n'est pas le plein-pouvoir donné à l'Université.

L'autonomie c'est la responsabilité que l'Etat délègue à parts égales aux instances internes (rectorat) et aux instances externes (le conseil de l'université).

L'autonomie, ce sera une distance plus grande entre l'Université et le pouvoir politique.

Concrètement, la présence, le contrôle et le droit d'intervention du gouvernement et du parlement dans les affaires courantes seront notablement réduits. Et c'est bien ainsi car cela permettra au gouvernement et au parlement de se concentrer sur l'essentiel de sa tâche, les options stratégiques.

Mais, et il faut être très clair, cette nouvelle configuration ne pourra se mettre en place qu'à deux conditions.

En premier lieu, l'enseignement et la recherche universitaires continueront à être des tâches publiques.

L'Etat cantonal, les autres cantons et la Confédération continueront à assurer la quasi-totalité des coûts du système universitaire.

C'est pourquoi les objectifs continueront à être fixés par le pouvoir politique en étroite collaboration avec le rectorat et le conseil de l'université. L'université bénéficiera alors d'une liberté accrue sur la conduite opérationnelle de l'institution.

Plus de liberté signifiera aussi plus de responsabilité par rapport aux résultats obtenus.

Car l'Université sera considérée comme une mandataire externe à qui l'Etat confie, par un contrat de prestations, l'exécution de tâches publiques.

Pour résumer: l'Etat, qui continuera à payer, exigera en retour que les objectifs fixés soient réellement atteints.

C'est la logique qui est déjà esquissée dans le mandat d'objectifs 2014-2017 de l'Université récemment adopté par le Grand Conseil.

Il ne s'agit plus, comme par le passé, d'objectifs peu précis et de formulations floues: il y a désormais des objectifs mesurables et réalistes. Pour chacun des huit mandats confiés à l'Université, l'Etat a fixé des critères qui permettront d'évaluer si les objectifs ont été atteints ou non.

Bien évidemment, il ne s'agit ici, encore, que d'une première étape.

Car, *et je l'évoque ici publiquement pour la première fois*, il faudra envisager de lier une certaine part du financement cantonal à l'atteinte des objectifs.

Ce sera un changement fort, presque une révolution.

La part de l'apport financier de l'Etat lié aux résultats sera, dans une première phase au moins, modeste.

D'abord, parce qu'il faudra veiller à ne pas mettre en péril le fonctionnement et la sérénité de l'Université.

Mais aussi parce qu'aucune des autonomisations menées ces quinze dernières années dans notre canton n'est allée aussi loin.

Le système qui sera envisagé pour l'Université servira donc de référence lorsqu'il s'agira d'étendre le modèle à d'autres institutions, dans le domaine de la santé ou du social...

Mesdames, Messieurs,

La première condition d'une extension de l'autonomie de l'Université est donc le passage à un système où l'institution devra rendre des comptes sur l'atteinte des objectifs.

La seconde condition est l'acceptation, par la communauté universitaire, du fait que l'autonomie, ce n'est pas l'absence de règles ni de pouvoir.

Les compétences de contrôle et de régulation que l'Etat abandonne continueront à devoir être assumées.

Dans le système envisagé, certaines de ces compétences seront assumées par le rectorat. Mais simultanément, le pouvoir du Conseil de l'Université sera renforcé. Son rôle devra aussi, en partie, être celui d'une autorité de contrôle et de surveillance de l'Université.

C'est lui, par exemple, qui pourrait être appelé à adopter, en remplacement du Conseil d'Etat, les textes fondamentaux réglant le fonctionnement de l'Université.

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle *Loi sur l'Université* pourrait entrer en vigueur dans le courant de l'année 2016.

Le Conseil d'Etat devra convaincre le législateur cantonal du bien-fondé du projet – et ce ne sera pas chose aisée.

Car nous devons obtenir du Grand Conseil qu'il accepte de perdre une partie de son pouvoir dans les affaires universitaires.

Le Conseil d'Etat est convaincu qu'une université plus autonome sera mieux à même de se développer.

Mais je le dis sans détours: nous ne nous battons, nous ne porterons ce projet que s'il l'est aussi par la communauté universitaire.

Car il ne reste qu'une alternative – même si le Conseil d'Etat se refuse à l'envisager: celle de revenir à la situation d'avant 2002.

Car tout vaudra mieux que la situation actuelle – une situation qui correspond bien à la définition du mariage donnée par l'écrivain américain Ambrose Bierce:

"Mariage: état ou condition d'une communauté comportant un maître, une maîtresse et deux esclaves, l'ensemble ne faisant que deux personnes." (Ambrose Bierce, *Le dictionnaire du Diable*)

Mesdames, Messieurs,

Bien **vivre ensemble** n'est pas aisé, ainsi que l'a joliment écrit un moraliste français du 17^e siècle:

"La difficulté de bien vivre ensemble provient de ce que nous voulons qu'on nous passe toutes choses et que nous ne voulons rien passer aux autres." (Chevalier de Méré, *Nouvelles maximes...*, n° 78)

Il y a près de vingt ans, le lien entre l'Université et l'Etat ressemblait à l'ancien droit de la famille.

Nous proposons un nouveau partenariat dans la nouvelle Loi sur l'Université.

C'est ainsi que nous pourrions mieux vivre ensemble.

C'est ainsi que l'Université pourra jouer son rôle: former, rechercher, mais aussi déranger, questionner, prendre de la distance,...

En un temps où la situation en Ukraine pourrait nous faire penser aux Sudètes,

En un temps où ce qui se passe en Irak et en Syrie pourrait nous faire penser au Cambodge des Khmers rouges,

Contre les simplismes, la force et la brutalité,

Nous avons besoin de gens qui savent déranger – comme le dit si justement le poète René Char:

"Celui qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égards ni patience." (René Char, *Fureur et mystère*).

Nous vous remercions de votre attention.

Allocution de M. Mauro Dell'Ambrogio

Secrétaire d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2014

Vivre ensemble

Samedi 1^{er} novembre 2014

Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Le paysage suisse des hautes écoles: défis et chances

Monsieur le Président de la Confédération,

Madame la Rectrice,

Messieurs les conseillers nationaux,

Monsieur le conseiller aux Etats,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités neuchâteloises,

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs les représentants des universités,

Chers invités,

C'est avec un plaisir particulier que je participe à ce Dies academicus 2014.

En effet, le Dies qui nous réunit aujourd'hui marque un passage, car c'est le dernier avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE)*. Cette nouvelle loi va de pair avec un nouveau *concordat intercantonal sur les hautes écoles* et une nouvelle *Convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles*.

A eux trois, ces documents forment le canevas de la politique suisse des hautes écoles dès le 1^{er} janvier 2015.

Soyez rassurés: il ne s'agit pas là d'une menace planant sur les universités. J'y vois au contraire une opportunité, pour trois raisons au moins:

- Premièrement, la LEHE est certes une nouvelle loi fédérale, mais il ne s'agit pas d'un instrument de la Berne fédérale pour centraliser la politique universitaire!
- Deuxièmement, la LEHE entrainera certes des changements dans la gouvernance générale du paysage universitaire suisse, mais elle touche surtout les grandes lignes, pour dégager une vue d'ensemble et gagner en transparence.
- Troisièmement, la LEHE définit les règles du jeu, mais elle n'entame en aucune manière l'autonomie des responsables des différentes hautes écoles.

En pesant ce qu'est la LEHE et ce qu'elle n'est pas, il ne reste donc pas grand-chose... et pourtant, à l'aube de la LEHE, il est bon, pour chaque haute école suisse et chaque instance responsable des hautes écoles, de jeter un regard critique sur soi-même et de tirer profit de ce qu'elle aura observé. Cela vaut, bien entendu, aussi pour l'Université et le Canton de Neuchâtel.

Qu'il me soit permis de poser ici un regard sur votre université devant le panorama du paysage universitaire suisse. Je ne suis pas ici pour critiquer, car je me réjouis de voir le

chemin sur lequel progresse votre université, et, en tant qu'invité, je ne saurais faire de recommandations.

Mais laissez-moi plutôt esquisser quelques réflexions de politique universitaire qui s'appliquent à Neuchâtel comme à d'autres cantons universitaires.

« La Confédération veille avec les cantons à la coordination, à la qualité et à la compétitivité du domaine suisse des hautes écoles », tel est l'énoncé du but de la LEHE. Ainsi sont posés les trois jalons qui définissent l'avenir du paysage suisse des hautes écoles :

- La qualité
- La compétitivité
- La coordination

Or, pour que le domaine suisse des hautes écoles puisse être compétitif et s'affirmer sur la scène internationale, il faut – j'en suis convaincu – que chacune de ses institutions soit elle-même hautement compétitive. Ainsi, le défi et la mission de chaque université est de bien se positionner dans le champ de tension entre qualité, compétitivité et coordination, trois qualités pas réellement dissociables.

Penchons-nous tout d'abord sur la qualité : parmi les critères permettant de mesurer la « qualité d'une université », entre guillemets, il me semble adéquat de privilégier le nombre d'étudiants. Je m'explique :

- Si l'éventail de disciplines que vous offrez – quelle qu'en soit la largeur – suscite l'intérêt d'une clientèle tournée vers le savoir ...
- Si, grâce à vos professeurs et vos enseignants, vous êtes à la pointe de la recherche et de l'enseignement
- Si les formations que vous proposez correspondent aux attentes de la science et répondent aux besoins du marché, ...
- Et si vous offrez des taux d'encadrement et des infrastructures adéquats

... votre université attirera de nombreux étudiants grâce à la singularité de son profil.

Ce faisant, soyons conscients que les étudiants sont de plus en plus sélectifs. Et ils ont toutes les raisons de l'être, car la Suisse offre une concentration si élevée de très bonnes universités et hautes écoles spécialisées qu'ils n'ont aucune peine à trouver ce qui correspond le mieux à leurs attentes et leurs intérêts aux meilleures conditions.

Mais ces conditions ont leur prix, et quelle que soit la haute école, elle revient cher ! C'est là qu'intervient la Confédération, en faisant bénéficier le domaine suisse des hautes écoles de la manne fédérale. Elle octroie ses deniers selon un mode qui crée des incitations et fait jouer la concurrence.

Ainsi, qu'ils soient suisses ou étrangers, les étudiants apportent à l'université de leur choix une part de la subvention fédérale. Pour simplificatrice qu'elle soit, cette affirmation n'en est pas moins vraie ! En effet, la LEHE accorde un montant précis pour chaque étudiant. Si ce montant va à Neuchâtel, il ne va pas à Zurich, et s'il va à Bâle, il est perdu pour Neuchâtel!

Pour les étudiants suisses, un mécanisme semblable s'applique aux contributions inter-cantoniales, lorsqu'un étudiant étudie dans un autre canton, soit parce que l'offre manque dans son canton d'origine, soit parce qu'il décide de son libre arbitre de ne pas étudier dans son canton de domicile.

Nous en arrivons ainsi à la notion de « compétitivité ».

Assurer le financement de base des caractéristiques qui font la singularité d'un établissement relève, sous l'égide de la LEHE également, de l'autonomie du canton responsable. A lui d'agir pour se positionner dans la concurrence nationale en politique des hautes écoles.

Il peut s'orienter de bien des manières. Je n'en mentionnerai que trois :

- Tout d'abord, l'université généraliste, qui offre un spectre de disciplines très étendu. C'est, par là même, une institution particulièrement coûteuse. C'est le marché qui décidera de combien d'universités généralistes la Suisse a réellement besoin.
- Ensuite, on peut imaginer une université qui se focalise systématiquement sur certaines priorités. Etre petite par la masse mais grande par la classe, c'est la philosophie qui l'anime. Cette université se concentre sur des facultés choisies, mais s'y engage énergiquement, tant au niveau du personnel que des ressources financières. Et elle se montre de première force, au niveau national et international, sur certaines questions pointues. L'Université de Neuchâtel le démontre avec le pôle de recherche national «On the Move: The Migration-Mobility Nexus», brûlant d'actualité.
- Enfin, une autre spécification est envisageable: l'université bouscule les frontières entre les types de hautes écoles pour former avec une haute école spécialisée ou une haute école pédagogique de la région une voie de formation et d'études unique en son genre. Il s'agit ici d'inventer une complémentarité innovatrice par rapport aux offres de formation et de recherche des autres acteurs nationaux. A n'en pas douter, de telles offres sauront attirer les forces vives au niveau international aussi.

J'en arrive ainsi à la troisième notion clé de la LEHE, la «coordination». Il s'agit de faire naître ici une nouvelle équation de la politique des hautes écoles pour toute la Suisse, une équation qui réunit les universités et les hautes écoles spécialisées.

C'est donc une vaste assemblée que la nouvelle Conférence suisse des hautes écoles ! Elle définira, sous la conduite de la Confédération, les fondements et les règles du jeu du paysage suisse des hautes écoles. Dans ce cadre, que nous aurons établi ensemble, les responsables des hautes écoles resteront à la fois autonomes et concurrents.

J'invite donc le canton de Neuchâtel à faire entendre sa voix dans cette nouvelle enceinte et à y faire valoir ses besoins spécifiques dans le débat national de politique des hautes écoles, seul ou en coordination avec d'autres partenaires cantonaux, mais de toute sa puissance.

Dans cette perspective, Monsieur le Président de la Confédération, Madame la Rectrice, chers invités, le Dies 2015 de l'Université de Neuchâtel – le premier sous l'ère de la nouvelle loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles – sera une journée de liesse, comme celui d'aujourd'hui.

Collation des doctorats *honoris causa*

Mme Margarethe Rosa Billerbeck
Faculté des lettres et sciences humaines

M. Thomas Björn Zeltner
Faculté de droit

Mme Yuko Harayama
Faculté des sciences économiques

M. Didier Burkhalter
Faculté de droit et Faculté des sciences économiques

DIES ACADEMICUS 2014
Vivre ensemble
Samedi 1^{er} novembre 2014
Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

**Laudatio de Mme Margarethe Rosa Billerbeck,
Dr h. c. de la Faculté des lettres et sciences humaines, Dies academicus 2014**

Professeure ordinaire de philologie classique, aussi bien latine que grecque, à l'Université de Fribourg (Suisse), Mme Margarethe Billerbeck est née à Bâle où elle a accompli une partie de sa scolarité obligatoire et de ses études universitaires de base. Après une double formation doctorale à la Freie Universität de Berlin et à Saint Hugh's College à Oxford, Mme Billerbeck a été nommée, en 1987, au poste qu'elle occupe encore actuellement, ce qui ne l'empêchera pas d'enseigner comme professeure invitée aux Universités de Neuchâtel, il y a un peu plus de trente ans, de Lausanne et de Tartu, en Estonie.

Parallèlement à une carrière d'enseignante universitaire qui sait mobiliser ses étudiants, la professeure Billerbeck a mené une intense activité de chercheuse, non seulement en Suisse, mais aussi à l'American School of Athens, au centre d'études byzantines de Dumbarton Oaks à Washington D.C., et à l'Institute for Advanced Study de Princeton.

De ses études et de ses voyages, la professeure Billerbeck ressort polyglotte, ajoutant aux six langues couramment utilisées par tout philologue classique qui se respecte, une connaissance approfondie de l'hébreu biblique, du latin médiéval et du grec moderne. Ses compétences de philologue, de linguiste, de littéraire et d'historienne lui permettront d'aborder des sujets variés dans une double tradition philologique, allemande et anglo-saxonne, pour le plus grand profit des étudiants et jeunes chercheurs suisses. Dans des disciplines aussi anciennes et aussi naturellement transdisciplinaires que la philologie classique, le croisement des approches développées au cours des siècles par les écoles nationales se révèle extrêmement fertile et reste paradoxalement rare.

Auteure d'une douzaine d'ouvrages, de dizaines d'articles et de centaines de comptes rendus critiques, la professeure Billerbeck s'est intéressée en premier lieu à l'école philosophique dite des Cyniques, à son histoire et à sa réception, à Rome et au-delà. Si la professeure Billerbeck a sagement renoncé à vivre dans un tonneau dans les rues de Fribourg et à malmenier les autorités civiles et militaires, à l'instar de Diogène de Sinope, l'un des précurseurs du mouvement au IV^e siècle avant Jésus-Christ, elle aura néanmoins fait sien la doctrine du cynisme, qui associe la vertu à une vie simple et conforme à la nature, loin de la richesse, du pouvoir et de la gloire (sur ce dernier point, la cérémonie d'aujourd'hui constituera une exception !).

Des Cyniques, la professeure Billerbeck a passé à Sénèque (le Tragique), qu'elle a étudié d'un point de vue linguistique et stylistique, et dont elle a édité, traduit et commenté une œuvre maîtresse, l'*Hercule furieux*, une pièce fameuse pour ses développements psychologiques et ses qualités formelles et esthétiques.

Les travaux récents de la professeure Billerbeck ont porté sur des sujets parfois plus légers, comme l'*Eloge de la mouche* de Lucien de Samosate, parfois plus austères, voire *molto pesante*, comme les *Ethnica* du grammairien tardif Etienne de Byzance, un dictionnaire géographique originellement en 60 livres, dont l'abrégé seul conservé remplit encore plusieurs volumes.

Chercheuse émérite, l'*honoranda* a aussi développé une incroyable activité de critique et d'éditrice scientifique, en particulier comme directrice de revues et de séries monographiques, en Suisse et à l'étranger.

L'activité scientifique extraordinairement riche, variée et complexe de la professeure Billerbeck ne constitue en fait qu'une justification partielle de l'honneur qui lui est aujourd'hui conféré. Les anciens s'étaient habitués à une société à deux vitesses, fondée sur l'opposition légalement reconnue entre *honestiores* et *humiliores* : les uns, c'est-à-dire les élites, s'adonnaient à l'*otium*, un terme abusivement traduit par oisiveté, mais qui inclut toute activité intellectuelle ; les autres, littéralement, les plus humbles, devaient assumer toutes sortes de charges publiques peu gratifiantes, que l'on désignait du terme de *liturgiai* (en grec) ou de *munera* (en latin). On a vu que l'*honoranda* a abondamment cultivé la première, sans chercher pour autant à échapper aux secondes.

On relèvera en particulier son engagement précoce et exemplaire en faveur de la relève académique suisse, non seulement au Conseil National de la Recherche, mais aussi dans le cadre de BENEFR, où elle a contribué à animer une école doctorale pendant plusieurs années. Son rôle dans la promotion des carrières féminines a eu pour effet qu'à la fin du siècle dernier, les chaires de langue et littérature latines dans les universités suisses étaient occupées, pour moitié très exactement, par des femmes.

On soulignera aussi son dynamisme efficace dans la renaissance de la Fondation Hardt à Vandoeuvres/GE, alors au bord de la faillite. Par un long travail de restructuration interne et de mise en réseau, le triumvirat dont l'*honoranda* faisait partie a su faire de cette fondation un centre international majeur de conférences et de séjours scientifiques dans le domaine des sciences de l'Antiquité.

On rappellera encore la participation de la professeure Billerbeck à la direction de divers projets internationaux, comme l'*Année Philologique*, l'annuaire bibliographique international par excellence des sciences de l'Antiquité, et de ce fait un instrument de travail incontournable pour tous les chercheurs à l'échelle mondiale.

On évoquera enfin son soutien infaillible comme membre du Conseil des universités, à l'Institut suisse de Rome, une institution qui voit passer une partie importante de la relève académique suisse dans le domaine des sciences historiques.

La professeure Billerbeck a ainsi contribué au rayonnement international de la philologie classique suisse, en faisant preuve d'érudition, de rigueur intellectuelle et d'originalité. Son altruisme, sa probité et sa modestie ont certainement présidé à un changement de culture dans les départements de sciences de l'Antiquité des universités romandes. Pour toutes ces raisons, l'Université de Neuchâtel se réjouit de témoigner de son estime et de sa reconnaissance à la professeure Margarethe Billerbeck en lui conférant un doctorat *honoris causa*.

Jean-Jacques Aubert, vice-recteur

**Laudatio de M. Thomas Björn Zeltner,
Dr h. c. de la Faculté de droit, Dies academicus 2014**

Monsieur Thomas Zeltner, né à Berne en 1947, possède une double formation en médecine et en droit suivie à l'Université de Berne. Il a complété sa formation notamment en santé publique à l'Université de Harvard aux Etats-Unis.

Il a aussi mené une double carrière reflétant cette double formation:

- d'une part, une carrière académique à l'Université de Berne, dans plusieurs départements de la Faculté de médecine, couronnée par le titre de professeur de santé publique ;
- d'autre part, une carrière politique, menée partiellement en parallèle: à 44 ans, M. Zeltner a été nommé par le Conseil fédéral directeur de l'Office fédéral de la santé publique. Pendant dix-huit ans, il a marqué ce poste de son empreinte, au point d'être considéré en quelque sorte comme le ministre suisse de la santé de l'époque.

Dans sa carrière académique, M. Zeltner est l'auteur de quelques dizaines de publications scientifiques, notamment dans le domaine de la santé publique.

Dans sa carrière au service de l'Etat, il a directement influencé la politique suisse de la santé dans les années 1990 et 2000 et façonné ainsi dans une large mesure la législation sanitaire actuelle. C'est par exemple sous la direction de M. Zeltner que la Suisse a développé - en 1991 - une toute nouvelle politique en matière de drogue qui a retenu l'attention du monde entier. Sa stratégie dite des quatre piliers combinait des actions dans la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression. Le volet «réduction des risques» comprenait des mesures aussi révolutionnaires à l'époque que l'échange de seringues à grande échelle, y compris dans les prisons, et la prescription médicale d'héroïne pour les toxicomanes chroniques.

A la demande du directeur de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), M. Zeltner a présidé, en 1999 et 2000, un Comité chargé d'examiner les activités des multinationales du tabac, plus précisément leurs tentatives de saboter les activités de l'OMS pour lutter contre le tabagisme. Le rapport rendu par ce comité a marqué le début des négociations pour la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac. Les inlassables efforts de M. Zeltner pour réduire la consommation de tabac en Suisse ont fait de lui un adversaire de choix des multinationales du tabac. Ils lui ont même valu le sobriquet de «*the Tobacco Taliban*», le taliban du tabac.

Aujourd'hui, M. Zeltner assume, entre autres tâches, celle d'envoyé spécial de l'Organisation mondiale de la santé. Il conseille ainsi la Directrice générale de l'OMS, Madame Margaret Chan, sur des questions délicates en relation avec la réforme en cours de l'OMS; par exemple, comment l'OMS peut-elle collaborer avec des acteurs non étatiques (ONG et secteur privé) sans compromettre son intégrité? Comment peut-elle mieux gérer les priorités en fonction des ressources financières disponibles?

M. Thomas Zeltner, c'est pour moi un privilège et un grand honneur de participer à cette cérémonie du *dies academicus* lors de laquelle vous recevrez le doctorat *honoris causa* que l'Université de Neuchâtel a le plaisir de vous remettre.

Vous avez tissé et entretenu des liens professionnels et amicaux avec plusieurs collègues de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, notamment à travers l'Institut de droit de la santé.

Durant la période où vous dirigiez l'Office fédéral de la santé publique, de 1991 à 2009, vous avez fait appel à de nombreuses reprises à l'Institut de droit de la santé et son directeur, le professeur Olivier Guillod. Vous sollicitiez leur avis de spécialistes non seulement sur des questions juridiques précises, mais aussi sur des problèmes législatifs plus généraux.

Vous avez eu raison de leur faire confiance. Ce n'est pas pour rien que l'Institut de droit de la santé est aujourd'hui reconnu par le Rectorat comme un centre d'excellence de notre Université, c'est-à-dire un centre de compétences qui contribue au rayonnement national et international de notre *alma mater*. Et depuis votre retraite bien méritée de l'Office fédéral de la santé publique, c'est l'Institut qui vous sollicite pour enseigner dans son programme de formation continue en droit de la santé.

M. Zeltner, votre parcours montre l'exemple d'une personne qui a œuvré inlassablement pour une politique nationale et internationale de la santé publique qui soit respectueuse des droits humains. En vous remettant aujourd'hui le titre de docteur *honoris causa*, l'Université de Neuchâtel souhaite vous remercier de votre engagement en faveur de la promotion de la santé. Nul doute que votre parcours est une source d'inspiration pour nos étudiantes et étudiants.

Christoph Müller, doyen

**Laudatio de Mme Yuko Harayama,
Dr h. c. de la Faculté des sciences économiques, Dies academicus 2014**

Le Japon et l'Europe, l'université et la politique, l'économie et l'éducation. Des univers qu'apparemment tout sépare mais qui peuvent aussi constituer une source très fertile d'enrichissements mutuels pour celui qui prend le temps de les comprendre et de les rapprocher. Par son itinéraire de vie, personnelle et professionnelle, Yuko Harayama l'a démontré à la perfection.

Tout commence dans les années septante, par un bachelor en mathématiques à Besançon puis la fondation d'une famille dans la région genevoise. Ses enfants grandissant, Yuko Harayama retourne ensuite sur les bancs de l'Université, de Genève cette fois-ci. Elle poursuit en parallèle des études de master et de doctorat dans deux facultés distinctes, celle de Psychologie et des Sciences de l'Education (doctorat en 1996), et celle des Sciences Economiques et Sociales (doctorat en 1997). L'obtention d'un double doctorat n'est déjà pas chose commune. La suite va l'être encore moins.

C'est tout d'abord une carrière relativement classique de chercheuse postdoctorale, avec un séjour d'une année au Center for Economic Policy Research de l'Université de Stanford et un poste de maître-assistante à l'Université de Genève. Yuko Harayama peut alors donner libre cours à son esprit d'analyse et son inventivité pour investir le domaine qui l'a toujours passionnée, et qui explique sa double formation doctorale, à savoir quelles sont les sources de l'innovation et comment les universités et la politique de l'éducation peuvent-elles les influencer ?

Elle reste bien sûr toujours très attachée au Japon. Alors, lorsque l'occasion s'en présente en 2002, elle relève le défi et retourne dans son pays d'origine, où elle est nommée professeure au département de management de la science et de la technologie de l'Université de Tohoku en 2002.

Sa notoriété et ses compétences vont rapidement la rapprocher des décideurs en matière de politique éducative, et ceci au plus haut degré de l'Etat. Elle intervient dans divers conseils et institutions, dont l'institut national de la politique scientifique et technologique et l'agence japonaise pour la science et la technologie. De 2006 à 2007, elle est membre du conseil scientifique rattaché directement au premier ministre Junichiro Koizumi. Elle exerce à nouveau cette fonction depuis 2013, suite à l'élection du nouveau premier ministre Shinzo Abe.

Pour autant, Yuko Harayama ne rompt pas ses liens avec l'Europe, loin s'en faut. Avec la France tout d'abord. De 2007 à 2010, elle est membre du conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain. Puis, de 2010 à 2012, elle devient sous-directrice de la Direction pour la Science, la Technologie et l'Industrie de l'OCDE à Paris. Pour récompenser l'ensemble de ses contributions, qui dépassent largement les frontières nationales, elle reçoit, en octobre 2011, le titre de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Elle maintient également d'étroits contacts avec la Suisse, et l'Université de Neuchâtel en particulier. Sur le plan de la recherche, elle a collaboré avec le professeur Zarin dans le cadre de deux études financées par des institutions de recherche suisse et japonaise, l'une portant sur la dynamique de la création de connaissances en Suisse romande, l'autre sur les réseaux science-industrie-technologie dans notre pays.

Sur le plan de l'enseignement, Yuko Harayama a été professeure suppléante pour le cours d'introduction à l'économie politique de la Faculté de droit et de sciences économiques en 2001. De 2009 à 2011, Yuko Harayama a été en charge du cours « Innovation and Science and Technology Policies » du master en politiques économiques de la FSE. Sa compétence, sa disponibilité et son expérience ont été unanimement appréciées par tous.

Car si Yuko Harayama est toujours restée fidèle en matière d'intérêts de recherche, elle l'a aussi été, et peut-être plus encore, en termes de relations humaines. Quelles que soient les responsabilités et la charge de travail qu'elle assumait, elle a toujours su trouver le temps pour adresser ces petits mots de rien qui font comprendre à l'autre qu'elle ne l'a pas oublié. Cette faculté de tisser des liens et de les entretenir est la preuve d'une grande sagesse, et se trouve à la base de la trajectoire de cette femme brillante, ouverte au monde et à sa pluralité.

C'est donc pour nous un grand privilège d'honorer aujourd'hui la contribution de Yuko Harayama à l'économie de la connaissance, tout en lui exprimant notre plus sincère reconnaissance pour son amitié, son engagement et sa fidélité.

Jean-Marie Grether, doyen

**Laudatio de M. Didier Burkhalter,
Dr h. c. de la Faculté de droit et de la Faculté des sciences économiques, Dies
academicus 2014**

Il y a un peu plus de trente ans, un jeune et brillant diplômé de la Faculté de droit et de sciences économiques de l'Université de Neuchâtel faisait une entrée discrète sur le marché du travail. Passionné par les questions économiques et politiques, il cherche tout d'abord à parfaire ses connaissances linguistiques, puis exerce ses talents de rédacteur à la Société pour le développement de l'économie suisse à Genève. Il accède ensuite au secrétariat cantonal du parti radical en 1986, puis au secrétariat romand en 1988, tout d'abord à mi-temps, puis à plein temps. La mise en jambe étant alors terminée, Didier Burkhalter va pouvoir passer à la vitesse supérieure. Et comme tous ceux qui l'ont croisé sur un terrain de football pourront vous le confirmer, les accélérations, ça le connaît !

C'est tout d'abord un parcours exemplaire sur le plan cantonal. Député au Grand Conseil et membre du Conseil exécutif de la Ville de Neuchâtel, dont il assume la présidence à trois reprises entre 1994 et 2002, il s'acquitte avec maestria des tâches qui lui sont confiées. Alliant le calme à la détermination, il s'attelle à des dossiers complexes, tels que la rénovation de la gare, l'Exposition nationale, le nouvel hôpital ou le complexe de la Maladière. Il sait écouter, analyser, trancher et mettre en œuvre avec une grande efficacité.

Les qualités de cet homme de réflexion et d'action deviendront vite reconnues au-delà de nos frontières, qu'elles soient cantonales ou fédérales. Conseiller national à partir de 2003, puis Conseiller aux Etats en 2007, il réplique avec brio le sans faute au niveau fédéral. Son engagement, sa finesse d'analyse et sa vocation de rassembleur en font un candidat idéal pour succéder à Pascal Couchepin lorsque ce dernier prend sa retraite politique en 2009. Il prend tout d'abord la direction du Département fédéral de l'intérieur, de 2009 à 2011, puis celle du Département fédéral des affaires étrangères à partir de 2012.

Il assume pour la première fois la présidence de la Confédération helvétique en janvier 2014, conjointement avec celle de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe. Les défis sont énormes, mais comme on l'aura compris Didier Burkhalter n'est pas homme à baisser les bras, et cela fait plus de trente ans qu'il s'y prépare. Là encore, l'énergie, les compétences et le pragmatisme de notre jeune diplômé devenu homme d'Etat font merveille. Avec flegme et courtoisie, il s'ouvre à l'autre, explique autant qu'il cherche à convaincre, et tente toujours de proposer des solutions équilibrées et conformes aux règles du droit national et international.

Nul doute que la trajectoire de cette étoile montante de la politique suisse et internationale ne s'arrêtera pas là. Cela rend d'autant plus remarquable, et pour tout dire exceptionnelle, sa présence parmi nous aujourd'hui. Cela en dit aussi long sur les qualités de l'homme, et les valeurs qu'il défend. Car si Didier Burkhalter peut si sereinement faire face aux tourmentes de la politique étrangère, c'est que ses racines sont solides et profondes. Elles se sont fortifiées au travers des multiples responsabilités qu'il a assumées au cours des trois dernières décennies, et qui lui ont valu la confiance des électeurs, l'estime de ses collègues et le respect de ses adversaires. Profondément épris des valeurs et des contraintes dérivant de la démocratie directe, il les défend avec naturel et conviction, tel le sang qui coule dans le corps des Helvètes, ainsi qu'il l'a si judicieusement fait remarquer à son homologue allemand lors de la visite officielle de ce dernier en février 2014.

C'est aussi un homme authentiquement discret. Toujours mesuré, précis et pondéré, il excelle tout en restant modeste, ce qui a le don d'agacer ceux qui aimeraient tant le voir déraiper un jour, ou dévoiler des aspects moins lisses de sa personnalité. Cela peut le faire paraître parfois un peu terne aux yeux de certains. Mais pour tous ceux qui prennent le temps de le lire ou de l'écouter attentivement, ce ne sont que des preuves additionnelles, si besoin était, de la sincérité et de la profondeur de son action.

Revenons pour conclure à ce jeune homme qu'il a été et qu'il demeure dans l'âme, et aux liens qui l'unissent à notre *alma mater*. Il a gardé de ses études de vibrants souvenirs, qui l'ont persuadé de l'importance et de la chance que constitue une éducation universitaire dans un itinéraire de vie. Tout comme son humilité, son intérêt pour les nouvelles générations et pour la qualité de leur formation est profondément sincère. Il découle d'une analyse raisonnée des facteurs qui importent le plus pour assurer la qualité de vie des citoyens de notre pays. Ses liens avec l'Université de Neuchâtel sont donc étroits. Ses propres enfants ont étudié dans nos murs, et il nous a aussi fait l'honneur et l'amitié d'allocutions très suivies lors du Dies Academicus 2010 et de la remise des diplômes de la FSE en 2008. A l'occasion de cette dernière, il nous a livré son témoignage personnel sur les sentiments contradictoires qui animent celui qui vient de terminer ses études. Se rappelant de ce passage délicat, où la sensation grisante de pouvoir enfin lâcher la bride se mêle à l'appréhension de ne pas savoir ce que le chemin nous réserve au prochain contour, Didier Burkhalter, fidèle à lui-même, nous a démontré que cette contraction n'est qu'apparente, car, pour reprendre ses propres termes :

« La liberté seule et momentanée prend vite des allures d'égoïsme et de vanité, de tromper l'œil. Elle ne vaut vraiment que lorsqu'elle est accompagnée de responsabilité, d'ouverture aux autres, et de ce partenariat qui fait la force. »

Nul autre que lui n'aurait su décrire avec tant de justesse la profession de foi qui a été la sienne tout au long de son parcours exemplaire. Le chemin est sans doute encore long, et semé d'embûches, mais nous sommes heureux et fiers de pouvoir le partager avec lui. Nous tenons à lui rendre hommage, pour cette leçon permanente d'optimisme, de professionnalisme et d'humanité qu'il nous prodigue, et pour la sincérité de son engagement.

Jean-Marie Grether, doyen

Allocution de M. Didier Burkhalter

Président de la Confédération

Chef du Département fédéral des affaires étrangères

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2014

Vivre ensemble

Samedi 1^{er} novembre 2014

Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Discours de réponse au nom des récipiendaires

Mesdames, Messieurs,

Chers amis de la communauté universitaire neuchâteloise,

« Vivre ensemble » : votre thème du jour sonne comme une évidence. Il brille comme les rayons du soleil d'un matin d'automne lumineux sur le lac de Neuchâtel.

Pourtant, vivre ensemble est un défi réel et essentiel de notre époque, de notre monde parfois brouillardieux et nuageux, désorienté et menaçant.

Bien vivre ensemble c'est le but même de l'action politique ; de celle d'aujourd'hui, en veillant à la prospérité et à la sécurité du pays, à la cohésion sociale et nationale. De celle de demain également, car pour faire de la politique, il faut aimer l'avenir, avoir une sorte de « coup de foudre discret » pour les enfants et leur monde d'après.

C'est d'ailleurs vraisemblablement ce coup de foudre que l'on ressent sans l'entendre qui m'a fait placer la jeunesse au cœur de la présidence du Conseil fédéral ; la jeunesse qu'on forme ici ; la jeunesse pour laquelle vous venez de faire ce qui est juste : lui donner la parole et la prendre au sérieux.

Car bien vivre ensemble, c'est aussi un des buts essentiels de la connaissance, de la formation et de la recherche académiques, de ce que vous faites dans cette merveilleuse maison qu'est cette Université de Neuchâtel. Vous préparez la future génération à affronter les défis par une bonne formation, par une lucide compréhension de notre société, de son passé, de ses perspectives, de son intelligence – de la tête et du cœur – à chercher des solutions d'avenir.

Vivre ensemble dans le monde que nous avons construit ne va pas de soi. Dans notre société toujours plus interconnectée, mais toujours plus individualisée, chacun peut être en contact avec la planète à travers des réseaux sociaux dont l'immédiateté est inversement proportionnelle à la profondeur de l'analyse ; et surtout inversement proportionnelle à la chaleur humaine. Notre monde a tendance à oublier qu'il faut du temps ; et le temps n'aime pas qu'on l'oublie...

Vivre ensemble aujourd'hui est donc un défi humain auquel toute l'Université, par ses multiples connaissances peut et doit contribuer. Elle peut apporter des réponses nouvelles, innovantes, comme la Suisse et Neuchâtel adorent le faire, des réponses souvent interdisciplinaires, des réponses où l'on conjugue les forces de la science et des humanités, où on les fait précisément... vivre ensemble.

Le titre décerné ce jour à Mme Margerethe Rosa Billerbeck le souligne : elle a contribué à la compréhension de notre passé - sans quoi on ne saurait agir au présent - et a lutté pour plus de vivre ensemble en favorisant la relève féminine dans nos Universités.

Le titre attribué à Mme Yuko Harayama est aussi un signe du rôle des milieux académiques et de la force de l'interdisciplinarité. En analysant les systèmes éducatifs et les politiques de la formation elle travaille sur un des fondements de l'avenir – une des bases du « vivre ensemble ».

Mesdames, Messieurs,

Nous avons la chance de compter en Suisse sur un secteur de la recherche et de la formation parmi les meilleurs en Europe et dans le monde. C'est une chance pour la Suisse.

C'est aussi une chance pour l'Europe, car notre pays contribue de manière importante à tirer vers le haut la recherche européenne.

Tous ceux qui connaissent cette région de Neuchâtel, qui est ma « maison », là où j'ai le plus envie de « vivre ensemble », savent l'importance du rôle qu'y joue l'Université. Une institution modeste dans la taille, mais pas dans l'ambition – à l'image de toute cette région neuchâteloise et jurassienne à l'extraordinaire savoir-faire. Et je vais vous le dire comme je le ressens : l'Université de Neuchâtel contribue au vivre ensemble de la plus jolie ville du monde – et c'est quelqu'un qui voyage beaucoup qui vous le dit !

Mesdames et Messieurs,

Revenons à nos rayons de soleil de ce bel automne : pour que la science et la formation suisse et neuchâteloise restent aussi ensoleillées, nous devons pouvoir compter sur les réseaux européens. Une recherche de pointe ne peut avoir de succès aujourd'hui qu'avec de fortes connexions internationales. Des accords bilatéraux forts et durables dans la recherche et la formation entre la Suisse et l'UE sont un atout essentiel et d'intérêt mutuel.

Ce message est de mieux en mieux compris hors de nos frontières aussi, comme j'ai encore eu l'occasion de le voir jeudi avec le président François Hollande qui a d'emblée salué la force d'innovation de la Suisse et les liens que cela peut apporter entre nos pays, pour l'avenir de notre continent et pour notre planète.

La force d'innovation de la Suisse est une source de solutions aux défis globaux, donc pour l'avenir des êtres humains. La force d'innovation de la Suisse est aussi une source d'activités et d'emplois européens. S'en passer, ce serait marquer un autogoal continental.

Voilà une des raisons pour lesquelles le Conseil fédéral se bat pour que la Suisse puisse demain à la fois assurer une meilleure maîtrise de la migration - comme le peuple l'a demandé le 9 février – et dans le même temps maintenir ouverte et même rénover la voie bilatérale entre la Suisse et l'Union européenne.

Mission difficile, mais possible. Pour y parvenir, il nous faut travailler dur ; chercher le dialogue - parfois même le forcer un peu ; chercher l'union nationale – parfois même la créer ; orienter le pays et le continent sur la volonté de vivre ensemble plutôt que sur celle de casser des ponts.

Il nous faudra aussi passer de nombreux obstacles. Le premier intervient le 30 novembre : une acceptation de l'initiative dite « Ecopop » n'aurait rien à voir avec le brillant soleil de cet automne. Cela signerait la mort subite de la voie bilatérale, puisque l'initiative est absolument incompatible avec la libre circulation des personnes. Ses contingents s'appliqueraient, certes progressivement, mais dès le 1^{er} janvier 2015. Ce qui mettrait gravement en danger à la fois la compétitivité de nos entreprises et l'excellence de nos capacités de recherche, donc à terme la prospérité du pays et la qualité de notre « vivre ensemble ».

Mesdames et Messieurs,

Devant une initiative, on peut avoir toutes les opinions. Mais au moment de décider, je crois qu'il faut toujours en revenir à l'essentiel, à notre capacité d'humanité, à notre capacité à se poser les vraies questions, à se regarder droit dans les yeux. Faut-il, ici, vraiment considérer les êtres humains comme un problème ou plutôt comme le cœur battant des solutions du futur ? Faut-il vraiment voir les nouvelles générations comme des enfants de trop ? Ou comme un espoir de notre futur vivre ensemble...

Mesdames et Messieurs,

« Vivre ensemble » est donc un défi pour la Suisse, pour notre société ; c'est aussi un défi pour toute la planète, pour toutes les autres sociétés.

En fait, s'agissant de vivre ensemble, la Suisse – vue de l'étranger - fait souvent office de modèle et de constructeur de ponts. Notre pays a su fonder des institutions et une culture politique, économique et sociale qui intègre, qui tient compte des minorités, bien loin du concept trop souvent désastreux selon lequel « the winner takes it all ».

Le fédéralisme et la démocratie directe, la consultation et la concordance sont chacun l'un de ces rayons de soleil qui font briller notre société. Comme le partenariat social également, ou la proximité entre le peuple et ses autorités ; et ceci, pas seulement sur le quai de la gare de Neuchâtel ...

Bref, notre pays est une mosaïque de cultures, de langues et de religions qui a su, au fil des siècles, faire de ces différences une force, en intégrant plutôt qu'en divisant.

Lors de mes voyages je vois à quel point cette force de la Suisse est une richesse inestimable et une ressource trop rare. De nombreuses crises qui secouent la planète s'expliquent précisément par la difficulté à « vivre ensemble ».

La mosaïque sans cesse chancelante du Proche orient, à Gaza mais aussi au Liban, en Syrie, en Iraq. Plus au Sud les tensions en Egypte, l'instabilité en Libye, les drames au Sud-Soudan, en Centrafrique ou au Mali, les atroces enlèvements au Nigéria, ...

L'Europe n'est pas épargnée – où la guerre est hélas revenue en cette année 14 qui nous rappelle de terribles souvenirs. L'Ukraine, le plus grand pays entièrement en Europe, ce pays dont le nom signifie « frontière »..., est depuis le début de l'année secouée par les spasmes des difficultés à vivre ensemble. Comment réapprendre à respecter chacun lorsque l'on a passé plus de vingt ans à célébrer l'oligarchie ? Comment tenir compte des sensibilités et des cultures locales et régionales lorsqu'on a tout sacrifié à la centralisation ? Comment vivre ensemble des deux côtés lorsqu'on se met dans une situation où il faut choisir entre l'Est et l'Ouest ? L'Ukraine « pays frontière », est-elle condamnée à être une coupure ou pourrait-elle être une couture ?

La Suisse a un intérêt fort et une responsabilité réelle à lutter contre ces crises. Car l'instabilité du monde est une menace pour notre prospérité et pour notre sécurité.

La Suisse agit à la lueur d'un autre rayon de soleil de ce pays, sur la base de sa Constitution, pour aider à « vivre ensemble » - en paix - dans le monde. Nous le faisons par notre politique des droits de l'homme et de la sécurité humaine, en nous engageant pour le développement économique, pour la santé, pour l'éducation. Nous agissons par l'aide humanitaire et au développement qui représente un franc par jour et par habitant de notre

pays. Un franc que le Conseil fédéral veut d'ailleurs investir utilement pour aider les plus pauvres, pas en en gaspillant 10% comme le demande l'initiative Ecopop.

La Suisse agit aussi pour plus de sécurité coopérative. Elle préside cette année l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui regroupe 57 Etats. Un lieu de dialogue entre Etats qui fonctionne selon la règle, contraignante, de l'unanimité. Un lieu qui vise à favoriser la confiance, les échanges, le vivre ensemble, la construction de ponts entre Est et Ouest. Lors de la conférence ministérielle de Bâle, début décembre, la Suisse veut initier une réflexion sur la crise profonde de la sécurité en Europe et la manière d'y répondre. Sur le comment mieux « vivre ensemble » entre les espaces euro-atlantique et eurasiatique. Histoire de ne pas revivre une autre histoire que l'on croyait enfouie dans le passé ; histoire de reconsolider les bases de notre continent.

Mesdames et Messieurs,

A l'heure de la mondialisation, vivre ensemble, c'est aussi lutter contre l'horreur d'Ebola. Lutter contre un mal qui fauche toute une région d'Afrique et qui suscite des inquiétudes, souvent irraisonnées, jusqu'ici.

Un vaste défi pour les Etats et les humanitaires qui doivent trouver une réponse efficace et coordonnée. J'ai une profonde admiration pour les acteurs présents sur place qui se battent pour la vie et la dignité. Vivre ensemble, lorsque la mort est si présente, c'est peut-être le plus bel acte du courage des hommes, des femmes et des enfants...

Le Conseil fédéral a décidé cette semaine un effort exceptionnel en triplant l'aide de la Suisse contre Ebola qui passera, si le Parlement l'approuve, à 29 millions de francs. La santé publique est un des enjeux majeurs du vivre ensemble dans la société globalisée du XXI^e siècle. La Suisse se bat pour que ce soit aussi l'un des objectifs principaux du développement durable, de l'agenda 2015 qui doit être approuvé l'an prochain par les Nations Unies. Comme dans d'autres domaines, la Suisse en particulier par Genève joue un rôle central pour relever ce défi de la santé.

M. Thomas Zeltner, avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer dans ce qui me paraît presque une autre vie, au Département fédéral de l'intérieur, contribue à la fois à l'analyse et à l'action dans ce domaine : par le travail qu'il a déployé à la tête de l'Office fédéral de la santé publique, par ses travaux académiques et par son engagement au sein de l'Organisation mondiale de la santé basée à Genève.

Mesdames et Messieurs,

Au nom des personnes qui reçoivent aujourd'hui un doctorat honoris causa, j'aimerais remercier l'Université de Neuchâtel pour cet honneur.

Et j'aimerais vous dire ce que j'ai au fond du cœur pour cette Université. Elle n'est pas la plus grande. Peut-être est-elle-même la plus petite. Mais elle a la plus belle des grandeurs : celle de la volonté commune, celle de l'ouverture aux autres, celle de la conviction pour un monde meilleur, celle de l'humanité qui croit en la jeunesse ; celle aussi du temps que l'on respecte, de ce temps qui jongle de la réflexion à l'action, de ce temps qui compte, qui passe en comptant beaucoup, de ce temps qui se transforme en un espoir sans fin.

A Neuchâtel, si on le veut, on peut bien vivre ensemble. Et c'est aussi grâce à cette institution universitaire. Elle est la volonté d'une région, une volonté de vivre ensemble, une

volonté humaine qui a traversé des générations. Alors je forme un seul vœu : qu'elle brille toujours comme les rayons de soleil sur le lac de Neuchâtel.